



Montant définitif de l'augmentation de capital et Communication des modalités des opérations de stabilisation

Paris, le 16 mars 2012 – Les Chefs de File et Teneurs de Livre de l'émission par EOS imaging (la « Société ») d'actions nouvelles, à l'occasion de son admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, ont informé la Société qu'ils n'ont pas exercé l'option de surallocation qui leur a été consentie par certains actionnaires et la Société elle-même. En conséquence, le montant définitif de l'augmentation de capital est de 37 922 400 euros, correspondant à l'émission de 5 520 000 actions nouvelles.

Par ailleurs, conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Société Générale, en sa qualité d'agent stabilisateur pour le compte du syndicat bancaire indique que :

- elle a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions EOS imaging (FR 0011191766 – EOSI) ;
- la stabilisation a débuté le 16 février 2012 ;
- la dernière opération de stabilisation a été effectuée le 15 mars 2012 ;
- les opérations de stabilisation ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Date	Prix au plus bas	Prix au plus haut
16/02/2012	6.6	6.87
17/02/2012	6.45	6.5
20/02/2012	6.2	6.3
21/02/2012	6.2	6.2
23/02/2012	6.19	6.27
24/02/2012	6.19	6.24
27/02/2012	6.17	6.18
06/03/2012	6.24	6.3
07/03/2012	6.19	6.2
08/03/2012	6.14	6.19
12/03/2012	6.15	6.20
13/03/2012	6.06	6.39
14/03/2012	5.90	6.25
15/03/2012	6.01	6.20



Les partenaires de l'opération étaient les suivants :



Chef de File et Teneur de Livre
Société Générale Corporate & Investment Banking



Chef de File et Teneur de Livre
Gilbert Dupont



co-Chef de File
Oddo Corporate Finance



Conseil de la Société
Aelios Finance

Informations publiques

Les documents juridiques et financiers relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a apposé le visa n° 12-054 en date du 1^{er} février 2012 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'EOS imaging, composé d'un document de base enregistré le 19 janvier 2012 sous le numéro I.12-002 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès d'EOS imaging, 10, rue Mercœur - 75011 PARIS - FRANCE, et auprès des Chefs de File et Teneurs de Livre. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'EOS imaging, www.eos-imaging.com et de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

EOS imaging attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques », et tout particulièrement le paragraphe 4.4.2 (Risque de liquidité - Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires), figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF ainsi que la section 2 « Facteurs de risque liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

A propos d'EOS imaging :

Le Groupe EOS imaging conçoit, développe et commercialise EOS®, un dispositif médical d'imagerie révolutionnaire et breveté, fondé sur les travaux du Prix Nobel de Physique Georges Charpak. Le Groupe a obtenu les autorisations de mise sur le marché dans 30 pays, dont les Etats-Unis (FDA), le Canada, l'Australie et l'Union Européenne (CE). Fort d'une base installée dans plus de 42 sites et de plus de 150 000 utilisations, EOS® bénéficie d'une reconnaissance auprès de la communauté scientifique et médicale internationale. Le Groupe a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 6,9 millions d'euros et emploie au 31 décembre 2011 57 collaborateurs dont une équipe R&D de 21 ingénieurs. Le Groupe est basé à Paris et dispose d'une filiale aux Etats-Unis à Cambridge, Massachusetts, ainsi que d'un bureau à Montréal (Canada) et en Allemagne.

Pour plus d'informations, consulter le site : www.eos-imaging.com





Contacts :

Anne Renevot
Directeur Financier
Tél. : +33 (0)1 55 25 61 24
investors@eos-imaging.com

NewCap.
Communication financière et relations investisseurs
Sophie Boulila / Pierre Laurent
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 91 – eosimaging@newcap.fr

ALIZE RP
Relations presse
Caroline Carmagnol / Anne-Sophie Cosquéric
Tél. : +33 (0)1 42 68 86 43 / +33 (0)6 64 18 99 59
caroline@alizerp.com / anne-sophie@alizerp.com

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions EOS imaging dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières d'EOS imaging ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'EOS imaging n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et EOS imaging n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par EOS imaging d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'EOS imaging ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

S'agissant du Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.